



Comité de Liaison Energies Renouvelables



Monsieur le Président Jean-Pierre Giblin
Commission Particulière du Débat Public
CPDP THT Cotentin Maine - BP 40326
Esplanade de la Gare - Chemin du Halage
50006 Saint-Lô cedex

Montreuil, le 13 février 2006

Monsieur le Président,

Nous avons présenté pour le débat public sur la ligne électrique Flamanville-Rennes un cahier d'acteurs suggérant un tracé maritime. Il s'agissait en particulier de montrer que le tracé actuel privilégie une forme d'énergie (le nucléaire) au détriment des énergies renouvelables.

Nous avons eu la surprise ce vendredi lors de l'affichage de l'étude CESI que notre suggestion d'alternative par une ligne en courant alternatif en mer n'a pas été étudiée. L'argument déployé (p.78 du rapport) pour balayer cette possibilité est l'absence de compensation réactive sur une distance importante. Or, l'étude CESI ne prend pas en compte le fait qu'un projet destiné à recueillir du courant produit par des éoliennes maritimes ou des turbines hydroliennes est muni d'emblée de plate-formes de transformation tous les vingt kilomètres environ, de telles plate-formes servant également à compenser le caractère capacitif à l'extrême d'une ligne haute tension fonctionnant en courant alternatif (notre document p.3)

Il était par ailleurs évident pour nous dès le départ que des lignes à courant continu -même s'il faudra sans doute en déployer pour accompagner le développement de l'off-shore- ne répondaient pas à la question des court-circuits et des déphasages sur le réseau tels que posés par le RTE.

Nous ne voulons pas minimiser les problèmes techniques et politiques posés par la création d'une ligne maritime, cependant il nous semble que le cahier des charges initial de l'étude CESI n'est pas respecté si notre suggestion n'est pas testée dans le modèle au même titre que les autres configurations. Le travail de paramétrage du modèle de CESI étant déjà effectué, il ne devrait pas être très complexe de tester une ou plusieurs lignes en 225 kV ou 380 kV dans le cas des sollicitations du réseau décrites dans les scénarios rejetés par le RTE.

Nous voudrions attirer également votre attention sur le fait que ni nous-mêmes ni E&E n'avons été joints par CESI ou par la CPDP, ce qui explique peut-être l'absence de prise en compte de notre suggestion de tracé.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, M. le Président, nos salutations respectueuses.

Didier Lenoir, Président du CLER.
Mail: info@cler.org
<http://www.cler.org>

2-B, rue Jules Ferry
93100 Montreuil

Tél: 01 55 86 80 00
Fax: 01 55 86 80 01